

Tremplin sport 76

Mise à jour : Il y a 2 ans

Nature et objectif de l'aide

Aide au développement de projets favorisant l'accès de la pratique sportive pour tous.

Bénéficiaires

Associations dont le siège social se situe dans le département et affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des Sports.

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Tremplin sport 76

Mise à jour : Il y a 2 ans

Projets éligibles :

Ils doivent obligatoirement porter sur **l'une des thématiques suivantes** :

- Sport Santé, Bien-Etre
- Sport et citoyenneté et lutte contre les discriminations
- Sport et inclusion social, production de lien social
- Sport et environnement.
- Sport et Handicap
- Sport et solidarité, mixité sociale et intergénérationnelle
- Sport et ruralité (réduction des inégalités territoriales)

S'adresser à une ou plusieurs composantes du public ciblé :

- Personnes âgées
- Personnes en insertion sociale et/ou professionnelle
- Bénéficiaires du RSA
- Personnes en situation de handicap
- Personnes éloignées de la pratique de l'activité physique et du sport pour des causes financières, d'horaire ou culturelles
- Aidants familiaux
- Personnes isolées
- Personnes à mobilité réduite

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande :

Chaque demande est étudiée par une Commission technique qui formule aux élus des propositions de subvention au vu de l'intérêt du projet apprécié au regard des critères suivants :

- le projet sera apprécié en fonction de la qualité des partenariats techniques
- Le projet présente une description claire des objectifs visés et de la stratégie

Non éligibles:

- manifestations ponctuelles
- stages
- actions se déroulant hors Département
- projets de mise en réseau ou de coordination

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

La subvention sera versée en deux fois :

- 50% au démarrage de l'action
- 50% à la fin de la saison sportive sur présentation d'un bilan

Tremplin sport 76

Mise à jour : Il y a 2 ans

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Dossier spécifique comportant l'ensemble des pièces demandées et budget prévisionnel normé

Direction de référence

Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des sports

Mail : sport76@seinemaritime.fr

Date limite de dépôt de la demande

15 mars